

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 05 11 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2024

1 RESSOURCES HUMAINES

- 1.1 Création d'un poste temporaire d'assistant(e) de médiation patrimoniale

2 PATRIMOINE ET SAISON CULTURELLE

- 2.1 Calendrier et tarifs pour la saison 2025
- 2.2 Autorisation de procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC – Actions de L'Education Artistique et Culturelle - Volet exposition temporaire « *Raymond Depardon - Le bonheur est dans l'image* »
- 2.3 Autorisation de procéder à la demande de subvention « Publics en territoire » auprès du conseil départemental de la Haute-Loire
- 2.4 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne – *Projet tutoré Escape game : Chaise-Dieu*

3 GOVERNANCE

- 3.1 Autorisation de lancer la procédure de révision des statuts du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu

4 INFORMATION

- 4.1 Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir

Comité syndical du 1^{er} octobre 2024 Procès-verbal de séance

Elus présents : 12

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
Mme. Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme Brigitte Renaud
Mme. Annie Ricoux
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Marc Giraud (suppléant)
M. Jean-Benoît Girodet
M. André Brivadis
M. Pierre Philippon
M. Paul Philbée

Elue excusée : 1

Mme Marie-Pierre Vincent

Et :

M. JP Grimaud, Directeur du SMPCD
Mme Maryline Eyraud, Assistante de
gestion administrative SMPCD

Ont donné pouvoir :

Madame Marie-Pierre Vincent a donné
pouvoir à Brigitte Renaud.

Membres : 13

Présents : 12

Pouvoir : 1

Votants : 13

Ouverture de la séance 14h35
QUORUM atteint 12/13

Madame Marie-Agnès PETIT, présidente du SMPCD ouvre la séance. Monsieur Jean-Claude Bonnebouche est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

En ouverture de séance Madame Marie-Agnès PETIT rend un hommage ému au Président Michel JOUBERT décédé le 2 septembre 2024. Elle évoque son souvenir et son engagement constant, durant de très nombreuses années, pour le développement et l'attractivité du territoire de l'agglomération du Puy-en-Velay et au-delà de l'ensemble du Département dans l'exercice de ses différents mandats.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 juillet 2024

VOTE 13 POUR SUR 13

FINANCE

1. Décision modificative n°1 – Budget principal

Marie-Agnès PETIT : Quelles acquisitions ont été faites ?

Maryline EYRAUD : Il y a eu principalement les deux totems d'entrée de bourg, de la signalétique supplémentaire sur le parcours, le matériel de l'exposition (cadres, verres, fixations, photocall autoportant.), un lave-linge (remplacement), une pompe de relevage supplémentaire, une enceinte portable.

Jean-Paul Grimaud : Le troisième totem a été financé par la commune de La Chaise-Dieu, que l'on remercie pour la réalisation partagée de ce projet.

Pierre Philippon : c'est dommage qu'un des totems soit caché par une butte (route de Brioude à La Chaise-Dieu).

Jean-Paul Grimaud : Il est prévu, prochainement, une intervention pour une meilleure visibilité en réaménageant les bordures (talus, arbustes) de la route.

VOTE 13 POUR SUR 13

DELEGATION

2. Délégation de pouvoir à la présidente

La présidente ne prend pas part au vote.

Jean-Paul Grimaud : Il s'agit de rehausser le montant (de 100 000€ HT à 150 000€ HT), afin d'être plus réactif pour signer les contrats d'engagement de marchés publics passés dans le cadre d'une procédure adaptée pour permettre de lancer des opérations dont les calendriers sont très contraints, notamment par les conditions météorologiques, les événements se déroulant sur le site... Néanmoins la commission travaux marchés publics sera réunie, afin d'émettre un avis consultatif qui sera transmis à la présidente.

Prochainement, nous étudierons le rapport d'analyse des offres concernant la consultation sur les travaux de relevage de l'orgue. Par ailleurs nous lancerons prochainement une consultation pour les travaux de restauration et de protection du maître Autel.

Suite aux différentes réunions avec la sous-préfecture, la DRAC, l'UDAP, le maître d'œuvre, nous aurons prochainement de nombreux travaux à planifier pour préserver les bâtiments.

VOTE 12 POUR SUR 12

CONVENTION

3. Autorisation de signature de la convention relative à l'assurance statutaire avec le CDG43

Michel Chapuis se déporte – en sa qualité de présidente du Centre de gestion de la Haute-Loire.

Marie-Agnès Petit : Quel est le coût de l'assurance statutaire ?

Jean-Paul Grimaud : nous vous transmettrons le coût dans le compte rendu.

* Au titre de la cotisation 2024, nous avons réglé les appels à contribution provisionnelle à hauteur de 3 947,54€ pour les agents affiliés à la CNRACL (taux 6,49%) et 2 646,70€ pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (taux 1,05%). Coût global : 6 594,24€. L'appel à contribution complémentaire sera adressé en février 2025.

Pour l'exercice 2023, nous avons réglé 4285,86€ pour les agents affiliés à la CNRACL (taux 5,41%) et 2514,04€ pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (taux 1,05%) soit un coût total de 6 799,90€.

VOTE 12 POUR SUR 12

4. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent public avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Michel Chapuis ne prend pas part au vote, en sa qualité de cosignataire de la convention.

Marie-Agnès Petit : Quelles sont les missions de cet agent ?

Jean-Paul Grimaud : l'agent a pour mission les ressources humaines (notamment la paie en partenariat avec le centre de gestion, le suivi du déroulement des carrières des agents permanents, des arrêtés pour les titulaires, les contrats et les plannings des saisonniers, les arrêts maladie, les congés, la formation...), ainsi que la comptabilité des sections de fonctionnement sur les deux budgets du SMPD.

VOTE 12 POUR SUR 12

5. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'Auditorium Cziffra avec la commune de La Chaise-Dieu

M. Brivadis ne prend pas part au vote en sa qualité de co-signataire de la convention.

Marie-Agnès Petit : Le SMPD met à disposition de la Commune, à titre gracieux, l'auditorium Cziffra notamment pour les séances de Cinéparc, en juste retour de la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gracieux (chauffage compris) pour nos ateliers de médiation patrimoniaux. Nous travaillons intelligemment pour La Chaise-Dieu, le rayonnement de l'Abbaye et du plateau.
André Brivadis : Oui c'est important et nous faisons le nécessaire.

VOTE 12 POUR SUR 12

6. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des salles des fêtes avec la commune de La Chaise-Dieu (ateliers de médiation patrimonial)

M. Brivadis ne prend pas part au vote en sa qualité de co-signataire de la convention

VOTE 12 POUR SUR 12

7. Autorisation signature de la convention d'occupation salle au sein de l'Abbaye

Jean-Paul Grimaud : Les associations locales ont eu de nombreuses inscriptions pour cette nouvelle saison, nous sommes ravis de pouvoir les accueillir. La plupart des cours débuteront cette semaine (les cours de musique, les cours de théâtre).

VOTE 13 POUR SUR 13

8. Proposition d'exposition temporaire 2025 - rétrospective Raymond Depardon

Marie-Agnès Petit : Pour rappel, nous nous étions interrogés sur le maintien d'expositions temporaires annuelles en complément du parcours de visite. Nous avons décidé de proposer cette année une exposition de qualité et de renom du photographe Robert Doisneau. Les chiffres nous démontrent que celle-ci a été réussie, plus de 32 000 visiteurs, dont 2 500 personnes exclusivement pour l'exposition temporaire.

Jean-Paul Grimaud : Nous vous proposons de poursuivre en 2025 cette exploration du monde de la photographie avec un autre grand photographe français : Raymond Depardon. La proposition se base sur 96 photographies très variées (hommes politiques, grandes figures et événements, artistes, sportifs, populations du monde notamment des photographies de paysans d'Ardèche...)

Vu la richesse et la diversité des œuvres, l'exposition utiliserait l'ensemble des espaces (salle Richelieu, couloir, cellules des moines).

Si le coût global devrait être similaire (car nous avons déjà acquis du matériel pour la mise en place de l'exposition Doisneau), la location est quant à elle un peu plus importante (25 000€ TTC).

Marie-Agnès Petit : Raymond Depardon est tout de même un peu moins connu que Robert Doisneau, mais nous espérons que cette exposition sera une aussi belle réussite.

L'exposition 2024, a fédéré de nombreuses associations, il y avait eu un très bel élan de l'ensemble des casadéens (prêt d'objets, photographies...). Il est important de poursuivre avec l'ensemble des acteurs du plateau pour cette nouvelle exposition.

André Brivadis : L'association « mémoires » doit avoir des photographies notamment sur le monde paysan.

Jean-Paul Grimaud : Nous aimerions avoir l'exposition plutôt sur la saison (à compter du 1^{er} mai et non en juin), pour profiter des ponts de mai, et accueillir plus de groupes scolaires. En revanche, cette exposition étant déjà réservée, elle serait présente au sein de l'abbaye jusqu'à mi-septembre maximum et donc non visible lors des journées européennes du patrimoine 2025. Nous travaillons sur des conférences, animations, les actions d'éducatives artistiques et culturelles etc...et nous poursuivrons les visites de groupes (associations de photographes amateurs.).

Marie-Agnès PETIT : Ce serait bien que la commission culture puisse travailler avec les associations locales et les équipes, merci à Corinne Bringer de veiller à perpétuer ces échanges.

VOTE 13 POUR SUR 13

9. Autorisation de procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC – actions d'Education artistique et culturelle (EAC)

Jean-Paul Grimaud : On vous présentera lors du prochain conseil syndical plus en détail la partie liée à l'exposition 2025 (prévision budgétaire).

Le budget prévisionnel est de 15 000€, avec une demande de financement de 8 000€ à la DRAC, une part à la charge des familles, un reste à charge de 6 000€ pour le SMPCD.

Marie-Agnès Petit : L'offre culturelle proposée par le SMPCD est l'offre culturelle du plateau, mais cette offre a un coût pour le SMPCD.

L'agglomération participe au financement de l'offre culturelle, mais à hauteur des charges calculés en 2016.

VOTE 13 POUR SUR 13

10. Désignation des élus membres – commission travaux et marchés publics

Jean-Paul Grimaud : Pour rappel, cette commission a un rôle consultatif dans le cadre de marchés publics non soumis aux seuils européens et donc à l'avis préalable obligatoire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Marie-Agnès Petit : Nous avons reporté ce point au comité syndical du 9 juillet dernier, pour permettre à la commune de désigner parmi ses conseillers municipaux un nouveau membre afin de remplacer monsieur Stéphane Gibert démissionnaire.

Pierre Philipon : J'étais intéressé, mais nous avons échangé avec Gérard Specel qui est en charge des travaux pour la commune et c'est ce dernier qui siègera.

Marie-Agnès Petit : Pour la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, qui souhaite remplacer monsieur Meyzonnet ?

Jean-Benoît Girodet : j'accepte d'être suppléant sur cette commission.

Jean-Paul Grimaud : La commission travaux, marchés publics se réunira la semaine prochaine (le 9 octobre à 9h00) pour examiner le Rapport d'Analyse des Offres de l'orgue.

Concernant les travaux de l'orgue, il s'agit de la reprise dans son intégralité des soufflets et d'une partie de l'instrument.

Nous lancerons prochainement la consultation sur le maître-autel.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Noël à l'abbaye

Marie-Agnès Petit : nous espérons avoir plus d'exposants pour faire vivre cet événement.

Jean-Paul Grimaud : A ce jour 17 exposants nous ont confirmé leur participation, nous avons veillée à la qualité et la variété de leurs offres. Parallèlement au marché plusieurs animations seront proposées durant les deux jours en partenariat avec l'association des commerçants de La Chaise-Dieu

2. Présentation des conventions d'encaissement pour compte de tiers

➤ **Association Marin carouge (produits dérivés orgue)**

Le CD *Magnificat de Balbastre* au prix de 12€ (commission 15%) complète les produits dérivés proposés par l'association.

➤ **Editions des Monts d'Auvergne (Ouvrage)**

Le livre *Regards sur l'Auvergne d'antan*, au prix de 32€ (commission 25%) complète les ouvrages proposés cette année.

3. Résidence musique à l'image 2024

Le comité de sélection s'est réuni mercredi 25 septembre et a retenu à l'unanimité parmi les 6 dossiers présentés le projet *Sentinelle* de la réalisatrice Vaiana Gauthier et de la compositrice Nina Garcia. La résidence devrait avoir lieu dans le courant du mois de mars 2025.

Cet événement est important pour La Chaise-Dieu, sa notoriété et son rayonnement. Dans le passé certains films ayant bénéficié de cette résidence ont connu une belle exposition et ont été primés lors de différentes manifestations (festival de Cannes, du court métrage à Clermont-Ferrand ...). En 2025 un effort particulier de communication sera fait pour montrer les retombées et l'intérêt pour le territoire d'une telle initiative.

Projet retenu pour l'édition 2025 :

Sentinelle de la réalisatrice Vaiana GAUTHIER dont la musique sera confiée à Nina GARCIA et la production à la société Iliade & Films. Cette fiction relate l'excursion de Ha, la vingtaine, sur une île volcanique du Pacifique. Les touristes montent vers le cratère, Ha s'éloigne pour nager dans le lagon. La nuit tombe, le volcan entre en éruption. Les coulées de lave rejoignent lentement la mer. Petit à petit, Ha entre en fusion avec les éléments qui se transforment autour d'elle.

Durée du film : 18 min / Durée la musique : 12 min

4. Fréquentation du Parcours de visite du juillet à septembre

Marie-Agnès Petit : nous avons eu plus de monde, le chiffre d'affaire de la billetterie et de la boutique ont augmentés. Nous sommes au 30 septembre à 32 200 visiteurs accueillis. C'est une belle progression.

Pierre Philipon : la semaine durant le festival, il y a plus de 10 000 festivaliers, mais cela ne s'est pas vraiment répercuté sur la fréquentation du parcours.

Jean-Paul Grimaud : les personnes assistants aux concerts ne viennent pas tous sur la journée, mais souvent uniquement pour le concert du soir.

Pierre Philipon : Hors saison c'est tout de même 14 000 visiteurs, et 18 000 visiteurs en juillet août, il ne faut pas négliger ces périodes dites de basse saison, avec notamment de nombreux visiteurs sur les mois de mai et juin.

Jean-Paul Grimaud : Pour les journées européennes du patrimoine nous avons accueillis 1 093 personnes, malgré une météo capricieuse notamment le dimanche. La proposition d'un tarif à 2€ (audio-guides et visites guidées flash) ou la visite libre avec l'accès gratuit ont été maintenues et conviennent parfaitement.

Autres informations :

Jean-Benoît Girodet : je souhaitais vous faire part de la volonté du Syndicat mixte ferroviaire du Livradois- Forez de rouvrir le tronçon entre Craponne-sur-Arzon et La Chaise-Dieu, ce sont des visiteurs potentiels pour l'abbaye, mais aussi pour les différents lieux autour de La Chaise-Dieu (par exemple le plan d'eau). Il faudrait prévoir un mode de transport pour parcourir les environs de La Chaise-Dieu (vélo en location, calèche...).

Il y aura des travaux à prévoir, sur les voies (traverses à remplacer) et le passage à niveaux de Sembadel (qui n'est pas aux normes). Les communes ont signé des conventions pour faire des travaux sur les passages à niveaux sur leurs territoires.

Cela fait au moins deux étés que la partie Craponne – La Chaise-Dieu ne fonctionne plus.

Nous souhaitons travailler ensemble, et faire un projet commun avec des excursions thématiques, revoir les commentaires à bord des trains notamment ceux sur l'Abbaye.

Départ Marc Giraud 15h50

Marie-Agnès Petit : Avez-vous d'autres questions ? ou des éléments à partager ?

Jean-Claude Bonnebouche : Nous travaillons avec la DRAC notamment sur la protection du mobilier, le traitement et le stockage des objets dans le cadre des études sur l'état sanitaire de l'abbatiale.

Nous aurons également à planifier divers travaux : les réseaux d'eau sous les places, ainsi que la toiture de l'aile Echo II (Aménagement estimé à 2,5 millions euros dont 500 000€ de charpente car seule la couverture a été changée lors de la restauration de l'aile de l'Echo). La DRAC ayant refusé la construction d'une tour en complément (intégrant un ascenseur) sur la place Lafayette, une autre solution est actuellement recherchée pour permettre un accès PMR par l'intérieur du bâtiment.

L'enfeu des anges musiciens au sein de l'abbatiale, devra également être restauré.

Concernant les problématiques sur la façade principale de l'église abbatiale (détériorations au niveau des statuets, des colonnes en granit qui éclatent, des contreforts qui se désolidarisent.) il faudra planifier une première phase d'intervention pour préserver l'édifice et éviter à terme une fermeture de l'abbatiale pour des raisons de sécurité.

Il y a donc de nombreux travaux à prévoir.

Marie-Agnès Petit : je rappelle que ces travaux n'ont pas été planifié, ni budgétisé et qu'il sera très complexe pour le SMPD de les réaliser.

Prochain Comité syndical le Mardi 5 novembre 2024 à 14h30. Salle Allier.

Levée de séance 16h20

Procès-verbal arrêté le 5 novembre 2024 lors de la séance du comité syndical du 5 novembre 2024.

Secrétaire de séance,
M. Jean-Claude BONNEBOUCHE

Présidente,
Mme Marie-Agnès PETIT

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-01**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Création d'un emploi temporaire d'assistant(e) de médiation patrimoniale pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'augmentation du nombre de visiteurs et des projets de développement et d'attractivité du site, les besoins du Syndicat peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum (pendant une même période de 18 mois) en application de l'article L332-23 du code général de la fonction publique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :

- **Créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : assistant de médiation patrimoniale, de catégorie B, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 420 et l'indice maximum 460, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 01/01/2025 ;**
- **Madame la Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil.**
- **D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2025.**

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre
2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-02**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philippon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désignée à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Calendrier et tarifs de la saison 2025**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre accord un calendrier d'ouverture et une grille tarifaire pour la saison 2025 afin de répondre aux sollicitations de voyageurs, organismes et partenaires du tourisme qui préparent d'ores et déjà leurs éléments de communication et de commercialisation.

Ces propositions ont été élaborées avec pour objectifs :

- l'augmentation de la fréquentation
- la maîtrise des charges d'exploitation
- une plus grande souplesse dans l'ouverture des lieux

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité, décide que :

- **La saison 2025 débutera le samedi 5 avril, et se terminera le dimanche 2 novembre 2025.**
- **Hors période d'ouverture le site est accessible sur réservation pour les groupes (visites guidées, ateliers de médiation patrimoniale), ou lors des vacances scolaires, événements locaux (au public, en visite guidée sur réservation, ou avec audioguides).**
- **Les horaires sont définis selon les périodes suivantes (jours fériés compris) :**
 - ✓ Du 5 avril au 30 juin : du mardi au dimanche, de 13h30 à 18h30
 - ✓ Du 1^{er} juillet au 21 septembre : du lundi au dimanche, de 10h à 19h
 - ✓ Du 22 septembre au 2 novembre : du mardi au dimanche, de 13h30 à 18h30Fermeture de la billetterie une heure et demie avant la fermeture du site
- **Une visite guidée par jour à 14h en moyenne saison, et deux visites guidées à 10h30 et 14h en haute saison, afin de découvrir l'essentiel du parcours.**
- **Une visite thématique en lien avec l'exposition temporaire (Raymond Depardon – *Le bonheur est dans l'image*), peut être proposée en complément, une à deux fois par semaine**
- **Les tarifs (avec ou sans audioguide) :**
 - **Entrées parcours :**
 - ✓ **Plein tarif : 11€**
 - ✓ **Tarif réduit : 6€ (Enfants de 11 à 17ans, Etudiants, demandeurs d'emploi, accompagnant d'une personne en situation de handicap)**
 - ✓ **Gratuité (Enfant jusqu'à 10 ans inclus, personne en situation de handicap, journaliste et guide-conférenciers)**
 - ✓ **Tarif groupe : 7€ (à partir de 20 personnes)**

- ✓ **Tarif Evènementiel et partenaires : 7€** (lorsque les évènements ne permettent pas un accès complet au parcours, du montage au démontage de la scène du Festival (18 au 30 août) et lorsque le visiteur présente un billet d'entrée provenant d'un des sites partenaires
- **Visites guidées :**
 - ✓ **Site et/ou exposition temporaire (durée 1h à 2h)**
En sus du prix de l'entrée : **6€ /personne** (gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans inclus)
 - ✓ **Bourg (durée 1h)**
3€ /personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans inclus)
- **Offres promotionnelles :**
 - ✓ **Pass saisonniers nominatif :**
 - **20€** accessible à tous
 - **15€** accessible au public répondant aux critères tarif réduit entrée parcours
 - ✓ **Forfait famille :**
 - **25€** sans visite guidée, pour 2 adultes et 2 enfants à partir de 11 ans (3€ par enfant supplémentaire)
 - **45€** avec visite guidée, pour 2 adultes et 2 enfants à partir de 11 ans (6€ par enfant supplémentaire - Entrée + VG)
- **Tarifs spécifiques :**
 - ✓ **Tarif exposition : 7€ /personne**
Accès à l'exposition temporaire (du 1^{er} mai au 21 septembre) « Raymond Depardon – Le bonheur est dans l'image » au sein de la salle Richelieu, ainsi que le facsimilé de la danse macabre, la salle de l'Echo, et le cloître (sans audioguide).
 - ✓ **Scolaire**
 - Visite thématique : **5€ /élève**
 - Atelier : **4€ /élève**
 - Visite thématique + Atelier : **9€ /élève**
 - ✓ **Extra-scolaire**
 - Visite thématique + Atelier : **9€ /élève**
 - ✓ **Journées Européennes du Patrimoine**
 - **Gratuité** : Visite libre (sans audioguide)
 - **Entrée payante : 2€ /élève** pour les visites guidées proposées durant les deux jours, ainsi que la visite du site avec audioguide
 - ✓ **Spécial partenaire groupe (Pack touristique) : 10€ /personne**
Pour les groupes avec une réservation préalable d'un pack touristique auprès d'organisme de tourisme (Ex : Office de tourisme du Puy)
Soit l'entrée à 7€ et la visite guidée à 3€ lorsque celle-ci est assurée par les guides conférenciers du SMPCD

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-03**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désignée à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature de la demande de subvention DRAC – Actions d'Education Artistique et Culturelle**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Pour l'année 2025, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu souhaite s'engager dans un nouveau programme d'actions d'Education Artistique et Culturelle sur le site de l'Abbatiale de La Chaise-Dieu.

Accueillant des scolaires, nous continuons de leur proposer des ateliers thématiques. Certains sont animés par l'équipe de médiation et ne sont pas concernés par une prise en charge DRAC (*C'est quoi ton blaze ? Suivre le fil ou Entrez dans la Danse* par exemple). Ceux qui font intervenir des professionnels extérieurs peuvent voir leurs coûts supportés à 50% via l'EAC (*A la manière des bâtisseurs, Pierre, maillet, ciseaux ! Et le nouveau Monstres et Cie* par exemple).

Ces ateliers se verront plus largement proposés cette année aux centres de loisirs via le livret ressource des animations de découverte du territoire attiligérien édité par le Département. Notre offre y figurait l'an passé mais de manière parcellaire.

Un projet de médiation scientifique mené par un enseignant en physique, Robert Gleize, va être proposé aux élèves de 3^e du collège de La Chaise-Dieu. L'idée étant que les élèves démontrent que la salle de l'écho tire son acoustique de sa voûte elliptique par la méthode hypothético-déductive puis réalisent deux maquettes explicatives qui seront installées dans la salle de l'écho pour tous les visiteurs du site.

A cela s'ajoute un second volet d'EAC en lien avec l'exposition temporaire « Raymond Depardon – Le bonheur est dans l'image ». Comme l'an dernier, tout un travail de création artistique sera proposé aux habitants jeunes et moins jeunes du territoire afin de leur donner accès à la création artistique en s'intégrant dans un projet culturel d'ampleur porté par le Syndicat Mixte.

➤ Les ateliers pour les scolaires et extra-scolaires :

- Atelier 1 – C'est quoi ton blaze : Découverte de l'historique du blason et création d'un blason par élève, animé par l'équipe du SMPCD
- Atelier 2 – À la manière des bâtisseurs : Compréhension d'un chantier médiéval, découverte des mesures, manipulation de maquettes et réalisations de plans assuré par un animateur archi
- Atelier 3 – Entrez dans la danse : Découverte de l'œuvre, compréhension du contexte historique, analyse artistique et création d'un pop-up animé par l'équipe du SMPCD
- Atelier 4 – Pierre, maillets, ciseaux : Découverte des différentes pierres, des outils utilisés pour la tailler et initiation à leur maniement animé par un tailleur de pierre professionnel

- Atelier 5 – Suivre le fil : Expérimentation de l'art de l'entrecroisement avec des bandes de papier pour les plus jeunes et un cadre à tisser avec de la laine pour les ados. Encadré par l'équipe du SMPCD
- Atelier 6 – Monstre et Compagnie : Le Moyen-Age est riche en représentation fantastique de créatures chimériques. Sous la houlette d'un artiste plasticien, les enfants s'essaient à la réalisation d'un monstre inspiré du bestiaire médiéval à la mode des enluminures.
- Finalisation mallette pédagogique : des collégiens volontaires vont écrire une histoire/enquête avec l'aide d'une autrice de roman jeunesse, Emmanuelle Maisonneuve. Cette histoire sera intégrée avec les outils et jeux de la mallette afin de la proposer à la location aux écoles du département et des limitrophes. Le contenu est pensé et travaillé en lien avec la professeure relais missionnée par la DAAC.
- Réalisation d'une expérience scientifique filmée et diffusée dans la salle de l'écho. Création de deux maquettes explicatives, d'un panneau de bonne utilisation de la salle et écriture d'un livret. L'ensemble est dirigé par un professeur agrégé en sciences physiques.

Dépenses		Recettes	
Atelier blason assuré par l'équipe SMPCD	350 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	2 300 €
Atelier architecture assuré par un animateur archi	1 250 €	Participation scolaire 4€/élève (prix de la VG non compris)	2 000 €
Atelier danse macabre assuré par l'équipe SMPCD	600 €	Vente livret salle de l'écho 2€/livret	300 €
Atelier taille de pierre assuré par un artisan spécialisé	450 €	Total hors autofinancement	4 600 €
Atelier tapisseries assuré par l'équipe SMPCD	390 €		
Atelier bestiaire assuré par un artiste plasticien	910 €		
Finalisation mallette pédagogique Assuré par l'équipe SMPCD + Prof relais DAAC + autrice	2 940 €	Autofinancement SMPCD	3 210 €
Expérience scientifique et maquettes Assuré par un enseignant en physique	920 €		
<u>TOTAL Autour des ateliers scolaires</u>	<u>7 810 €</u>	<u>TOTAL Autour des ateliers scolaires</u>	<u>7 810 €</u>

➤ Autour de l'exposition temporaire :

Les actions EAC de l'exposition temporaire ont comme d'habitude lieu en deux étapes :

Durant le printemps elles sont à destination des écoles du plateau, de centre de loisirs, IME et EHPAD du village. Ils participent ainsi à la création d'une proposition culturelle globale et sont d'autant mis en valeur. Une communication adaptée devra présenter tout leur travail.

Pendant l'été c'est pour les visiteurs de l'abbaye que sont proposés des temps de rencontres et de pratiques artistiques.

Printemps 2025

- Action 1 – Traduction en peintures/dioramas de prises de photos depuis des « points de vue » du village avec silhouettes ou non. Installation sur contreplaqué à l'endroit de la prise de vue
- Action 2 – Photoreportage avec collage photos dans le village

- Action 3 – Elaboration d'espaces de médiation dédié aux enfants. Deux au maximum dont un au moins dans la salle d'exposition

Eté 2025

- Action 4 – Projection suivi d'une rencontre avec Raymond Depardon. Partenariat avec Ciné-Parc pour la projection. Sous réserve de la présence du cinéaste. S'il accepte de venir, nous lui laisserons carte blanche sinon programmation en cours de réflexion.
- Action 5 – Atelier autour de la fabrique d'une image. Proposé aux enfants, cet atelier vise à décortiquer comment se construit et s'interprète une image avant d'en créer une par différents médiums (dessins, collage, ...)

DEPENSES		RECETTES	
ACTION 1 – Ateliers photo/peinture	4 500 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes Education Artistique et Culturelle	4 240 €
ACTION 2 – Photo reportage	1 500 €	CD 43 - Publics en découverte - <i>10% budget global de l'exposition</i>	<i>A calculer</i>
ACTION 3 – Création espace médiation Jeune public	650 €	Participation ateliers et projection	300 €
ACTION 4 – Projection/recontre	1 370 €	Total hors autofinancement	<i>A calculer</i>
ACTION 5 – Atelier spécifique expo	460 €	Autofinancement SMPD	<i>A calculer</i>
<u>TOTAL La Chaise-Dieu : autour de l'exposition temporaire</u>	<u>8 480 €</u>	<u>TOTAL La Chaise-Dieu : autour de l'exposition temporaire</u>	<u>8 480 €</u>

Pour la mise en œuvre de ces actions, « ateliers pour les scolaires et les extra-scolaires » et « autour de l'exposition temporaire », nous sollicitons la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 6 540 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Décide d'autoriser la Présidente, ou ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des actions d'éducation artistiques et culturelles.**

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-04**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philippon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de procéder à la demande de subvention « Public en découverte » auprès du Conseil départemental de La Haute-Loire**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Le label public en découvertes, créé par l'assemblée départementale en 2017, vise à l'accompagnement des opérations dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la diffusion de grandes expositions dans des sites emblématiques du département.
- Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes fréquentant les centres de loisirs, scolaires, extra-scolaires, plus de 60 ans, publics empêchés...) en relation avec leur territoire.
- Permettre aux publics d'accéder sur différents territoires à une offre culturelle diversifiée, structurée et adaptée.
- Aide au financement d'expositions d'une durée minimum de deux mois avec obligatoirement un commissaire d'exposition et la mise en place d'actions de médiations envers des publics cibles.

Notamment pour les expositions intermédiaires :

- Budget entre 50 000 et 100 000 €
- Expositions disposants d'un service éducatif, d'un guide conférencier

Le montant d'aide alloué représente 10% du budget de l'exposition avec un plafond d'aide de 30 000 €.

Le Syndicat Mixte proposera, pour l'année 2025, une exposition temporaire rétrospective de l'œuvre de Raymond Depardon « Le bonheur est dans l'image ».

L'artiste et ses proches ont sélectionnés 95 photos représentatives du travail du photographe sur les 60 dernières années. C'est la deuxième fois seulement que cette exposition sera visible pour le public. Elle était l'année dernière à l'abbaye d'Ambronay (Ain).

L'Abbaye de La Chaise-Dieu accueillera l'exposition du 1er mai au 21 septembre.

Le programme d'actions menées autour de cette exposition est à destination des jeunes, mais intègre également d'autres publics (IME, EHPAD) afin de favoriser l'échange et la mixité intergénérationnelle.

Il répond à plusieurs objectifs :

- La sensibilisation des plus jeunes à l'art,
- L'épanouissement individuel et collectif,
- L'ouverture d'esprit,
- L'éveil de l'esprit critique et d'initiative,

- La stimulation de la créativité,
- La lutte contre les inégalités en favorisant un accès à la culture à tous, tout au long de la vie,
- Une image positive et dynamique du territoire tourné vers les arts.

En plus des visites guidées hebdomadaires dédiées à l'exposition temporaire, des actions de médiations seront déclinées autour de l'exposition.

Nous souhaitons continuer le travail amorcé l'an passé sur la participation des habitants de tous âges et de toutes conditions sociales dans la création artistique et la réflexion culturelle.

Ainsi des ateliers seront proposés au printemps pour les écoles du plateau, collège, centre de loisirs, IME et EHPAD de La Chaise-Dieu. Pendant la période d'exposition un atelier dédié sera proposé aux scolaires, extra-scolaires (sur demande) et familles (sur dates précises). Une projection est également prévue dans le courant de l'été avec si possible une rencontre avec Raymond Depardon en personne si son agenda et son état de santé le permettent.

Ces actions font l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC via le parcours d'Education Artistique et Culturelle (50% du prix des ateliers artistiques).

Pour mettre en place l'exposition, des moyens matériels et humains sont également nécessaires afin de créer une scénographie qui racontera une histoire aux visiteurs. Un espace dédié pour le plus jeune public est également à l'étude.

Le plan de financement global (incluant les dépenses de communication 16 000 €) est en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Décide d'autoriser le 1^{er} vice-président à procéder à la demande de subvention départementale « publics en découverte ».**

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-05**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désignée à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) – Projet tutoré Escape game : Chaise-Dieu**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu travaille à la valorisation de son patrimoine sur de nombreux supports. Les usages multimédias étant de plus en plus utilisés par de nombreux visiteurs, il nous semble nécessaire de proposer des outils qui répondent à ces nouvelles demandes.

Parallèlement l'équipe enseignante de l'UCA via le pôle IUT du Puy-en-Velay a pris attache avec nos équipes pour faire travailler les étudiants sur des cas concrets de mise en situation professionnelles.

Un projet de création d'escape game est proposé aux étudiants de 3e année BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet, lors de leur année universitaire 2024/2025.

Le Syndicat Mixte doit mettre à disposition des plans de l'abbaye et une visite a déjà été organisée afin de leur donner des éléments historiques pour alimenter leurs réflexions.

L'UCA porte la prise en charge de l'ensemble, frais de déplacement compris.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité :**

- **Décide d'autoriser la Présidente, ou ses représentants, à signer la convention, les avenants si nécessaires à l'exécution de ce projet, avec l'Université Clermont Auvergne et de procéder à toutes les démarches nécessaires.**

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241105-06**

Le 5 novembre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 30/10/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Elus présents : 10

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Pierre Philippon

VOTE : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 3

Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoît Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 0

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désignée à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation d'engager la procédure de révision des statuts du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre accord le principe d'une révision des statuts régissant actuellement le fonctionnement de notre structure.

La dernière modification des statuts du Syndicat mixte du Projet Chaise-Dieu a été approuvée par délibération du Comité syndical lors de la séance du 2 décembre 2016 puis actée par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016.

Pour être plus en phase avec la réalité du fonctionnement du site abbatial de La Chaise-Dieu il serait souhaitable de procéder à une révision des statuts.

Il s'agira notamment de revoir les modalités de financements, en particulier pour la section de fonctionnement, en revoyant les bases de calcul des contributions de chacune des collectivités adhérentes. Les règles actuelles datant de 2016, il conviendra de les réexaminer et de les simplifier.

Par ailleurs il serait nécessaire de compléter et/ou préciser certains points des statuts pour palier tout vide juridique.

Pour permettre d'avancer sur ce dossier il est proposé que les membres du bureau et des commissions (culture, patrimoine, travaux et marchés publics) du Comité syndical constituent un groupe de travail pour établir un projet de modification des statuts.

Ce projet sera ensuite soumis pour avis et conseils au service juridique du centre de gestion 43 et pour validation au service collectivités locales de la Préfecture de la Haute-Loire avant l'approbation par les assemblées délibérantes des trois collectivités (Département de la Haute-Loire, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et Commune de La Chaise-Dieu).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité :**

- **Décide d'engager la procédure de révision des statuts avec la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, d'agents et de personnes qualifiées.**
- **Désigne les membres élus qui participeront au groupe de travail au côté de madame la Présidente :**
 - Pour le Département : Madame Annie Ricoux et Monsieur Bernard Brignon

- Pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : Monsieur Jean-Claude Bonnebouche et Monsieur Marc Giraud
- Pour la Commune : Monsieur André Brivadis et Monsieur Pierre Philipon

**Fait et délibéré en séance le 5 novembre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.